

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (plénière)
Réunion du mardi 14 janvier 2020 de 9h30 à 12h30
(Établi par R. Datchi)**

Présents :

Direction/Administration :

Mme Rosaly DATCHI (Service de la Recherche)

Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :

Mme Karen BOWIE (AHTTEP)

Mme Alessia DE BIASE (LAA) (Présidente de la CR)

Mme Rosa DE MARCO (AMP)

Mme Isabelle GRUDET (LET)

M. James NJOO (GERPHAU)

M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)

M. Bendicht WEBER (LET)

Excusé (e)s:

Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice), Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice Adjointe), M. Xavier BONNAUD (GERPHAU), Mme Nazila HANNACHI (MAP-MAACC), M. Yann NUSSAUME (AMP), M. Christian PÉDÉLAHORE (AHTTEP), Mme Mina SAIDI-SHAROUZ (LAA).

* * *

Ordre du jour :

- **Validation du compte-rendu de la dernière CR-r (16/09/2019)**
- ***Point unique de discussion : Modalités de présentation du Rapport d'activités et des décharges d'enseignement pour validation lors du CPS du 15 janvier.***

La présidente de la CR a commencé la réunion à 9h50. S'agissant d'une séance de travail concernant la carrière des enseignants-chercheurs de l'établissement, la réunion est réservée uniquement aux membres titulaires de La présidente vérifie que le quorum requis est atteint. Karen Bowie a donné pouvoir à Alessia de Biase; Nazila Hannachi a donné pouvoir à Joachim Silvestre; Christian

Pédélahore a donné pouvoir à Bendicht Weber et Mina Saidi-Sharouz a donné pouvoir à Isabelle Grudet.

- **Validation du compte-rendu de la dernière CR-r (16/09/2019)**

Alessia de Biase rappelle que le projet de règlement intérieur établi la validation du compte-rendu par voie électronique par les membres internes de l'ENSAPLV et par les membres extérieurs.

James Njoo demande que son nom de famille soit corrigé. Pour le reste, le compte-rendu de la dernière séance de la CR-r est validé.

- ***Modalités de présentation du Rapport d'activités et des décharges d'enseignement***

La CR-r doit poser ce jour les bases des modalités de présentation du rapport d'activités et des décharges d'enseignement pour validation lors du CPS prévu demain 15 janvier 2020. En tant que présidente par intérim du CPS, Alessia de Biase informe les présents que cette validation pourra, néanmoins, se voir affectée par la décision en cours des membres du CPS de démissionner en bloque. L'objectif serait d'alerter le Ministère de la Culture (MC) concernant la politique de recrutement des enseignants-chercheurs et d'être solidaires du mouvement de grève national concernant la réforme des retraites actuellement en cours. Elle indique en outre que Nathalie Jacob, la responsable des recrutements au niveau du MC, a demandé à plusieurs ENSA de rééquilibrer les postes mis au concours 2020 en catégorie 1 et catégorie 2, une démarche qui a été plutôt mal vécue par certaines ENSA.

Sophie Verrier, responsable de la veille juridique rappelle, pour sa part, que si les membres du CPS démissionnent, il faudrait procéder à l'organisation de nouvelles élections, ce qui est un processus très lourd. **Rosa De Marco et Isabelle Grudet** pensent que, en effet, le risque est de devoir recommencer de zéro, en plus du fait que l'organisation de nouvelles élections peut s'avérer très lourd. Elles proposent plutôt la mise en grève des tâches administratives des membres du CPS. C'est-à-dire qu'aucun dossier ne sera traité par les membres de cette instance.

Revenant sur la question du rapport d'activités et des décharges d'enseignement, Alessia de Biase propose de travailler à un document unique afin de ne pas démultiplier le nombre des rapports d'activité à préparer. Cette décision est interne à La Villette. Pour les enseignants-chercheurs rattachés à un laboratoire, il faudrait préparer un seul rapport; pour les enseignants-chercheurs non rattachés à une unité de recherche, la partie « recherche » n'aura pas le même poids.

Sophie Verrier rappelle les dispositions de l'article 10 du décret 2018-105 pour les professeurs et les maîtres de conférence des ENSA. Il est prévu qu'un rapport d'activités soit rendu au moins tous les cinq ans sur les activités d'enseignement et de recherche et leurs évolutions éventuelles. Ce rapport fait l'objet d'un avis du CPS restreint, avis qui porte sur les activités pédagogiques et les tâches d'intérêt général du Professeur ou maître de conférence. L'avis est ensuite communiqué à l'intéressé. Le Directeur de l'établissement doit ensuite transmettre le rapport, l'avis du CPS restreint et les observations éventuelles de l'intéressé au CNECEA.

Pour **Alessia de Biase** le travail doit être partagé entre les différentes instances. La CR doit s'occuper des décharges des enseignants-chercheurs rattachés à un laboratoire et la CFVE de celles des

enseignants-chercheurs non rattachés à une unité de recherche; ceci afin de préparer le travail en amont pour la rédaction de l'avis du CPS restreint. **Isabelle Grudet** se demande : *quid* des enseignants-chercheurs qui sont membres extérieures des laboratoires de l'ENSAPLV. Alessia de Biase répond que la CR peut également prendre en charge ces dossiers.

Pour les enseignants-chercheurs concernés, il faut avoir au moins cinq ans d'activité à l'école pour être soumis à la règle de présentation d'un rapport d'activité.

Sophie Verrier indique que le décret oblige uniquement les professeurs et maître de conférence à rédiger ce rapport d'activité au moins tous les cinq ans. Néanmoins, le décret ne dit rien sur la forme que doit prendre le rapport d'activité ou l'avis du CPS restreint. Pour les décharges d'enseignement, comme en dispose le décret 2018-105 à l'article 7, les enseignants-chercheurs bénéficiant d'une décharge de leur service d'enseignement rendent compte de leurs activités de recherche au CPS restreint.

Pour les MCFA, voir l'article 2 et 8 du décret 2018-107 (« Au terme d'une période de trois ans, la nomination peut être renouvelée au vu d'un rapport d'activité et dans les conditions prévues à l'article 2 »).

Alessia de Biase explique qu'il faut tenir en compte deux éléments essentiels: 1) la temporalité; 2) le contenu du rapport d'activités et des décharges d'enseignement. Tous les enseignants-chercheurs titulaires, qu'ils soient rattachés ou pas à un laboratoire, doivent préparer ce rapport tous les cinq ans. Or, la recherche a des temporalités qui lui sont propres. Par ailleurs, il y a des enseignants-chercheurs qui déchargent en occupant des postes précaires; ce sont des contrats qui vont de 6 ans (temps complet) à 9 ans (mi-temps). Il faut ainsi imaginer des rapports d'activité différents selon un enseignant-chercheur est rattaché ou pas à un laboratoire. L'avantage d'un rapport pluriannuel est de pouvoir faire un bilan plus complet des réalisations passées.

Bendicht Weber propose de plutôt partir sur un modèle de rapport d'activité à présenter tous les quatre ans. On a intérêt à réfléchir au même rythme de vie que l'école. La difficulté est de devoir faire des rapports d'activité en même temps qu'on prépare le projet « politique » de l'établissement. Il faudrait caler les rapports d'activité en fonction du mandat des différentes instances.

Pour **Rosa De Marco**, la temporalité d'un enseignant-chercheur lui est propre et elle est souvent différente du calendrier de l'école. Par contre, il faut intégrer dans le rapport d'activité une dimension prospective sur le projet pédagogique, les domaines d'étude, le partage des projets de recherche, etc. Pour les décharges, si on souhaite que celles-ci conduisent à l'ouverture de postes de 192h, il faudrait réfléchir à long terme afin d'obtenir des postes plus stables. Il faudrait également anticiper le fait que la personne qui décharge reste dans un poste stable et être en mesure de suivre le projet pédagogique.

Isabelle Grudet demande si les chercheurs doivent également suivre obligatoirement le calendrier pédagogique ou peuvent-ils avoir la possibilité de continuer à faire des rapports d'activité annuels. **Alessia de Biase** répond que la règle du rapport pluriannuel pourrait s'appliquer uniquement aux enseignants-chercheurs non rattachés à un laboratoire. **Bendicht Weber** craint pour sa part à un trop grand investissement pour rien, surtout avec le peu de moyens dont dispose l'établissement. Le souci est de commencer à construire des processus au rythme des évaluations. Il serait plus facile de travailler sur la base de périodes spécifiques dédiées à la préparation des rapports d'activités.

Joaquim Silvestre pense que de toutes manières l'autoévaluation et l'évaluation des dossiers prend toujours du temps. Alessia de Biase explique que c'est pour cela que certaines écoles ont fait le choix d'externaliser cette procédure d'évaluation. Il n'est pas question de solliciter non plus les membres externes de la CR car l'évaluation des rapports d'activité représente beaucoup de travail.

Pour **Jim Njoo**, on devrait faire la distinction entre, d'une part, le temps spécifiquement dédié à l'accompagnement des enseignants contractuels associés pour la préparation de leurs concours de recrutement, et d'autre part, le temps que les enseignants-chercheurs titulaires rattachés à un laboratoire nécessitent pour mettre en perspective les activités de recherche. Autrement dit, il faut deux temporalités différentes.

Alessia de Biase et Isabelle Grudet expliquent par ailleurs que les enseignants contractuels ne doivent pas produire de rapports d'activités. L'enjeu est plutôt de savoir comment mettre en place un système de décharges qui permette également d'accompagner les enseignants contractuels.

Alessia de Biase pense qu'il faut en outre suivre les enseignants-chercheurs titulaires qui ne font pas de la recherche et voir leur évolution, pouvoir suivre leur démarche de rapprochement vers la recherche ou vers un laboratoire. Ceci pourrait se faire dans une temporalité de 3-4 ans, une période qui peut permettre de mettre en œuvre plusieurs projets. Pour le rapport d'activité et des décharges d'enseignement, il faut aussi tenir compte du mandat des instances de gouvernance en plus de la prochaine évaluation HCERES (prévue pour 2024).

Sophie Verrier rappelle que dans la lettre de cadrage du MC sur les décharges d'enseignement, il est prévu la possibilité de rendre un seul rapport annuel ou biennuel.

Joachim Silvestre se demande si les enseignants-chercheurs ayant moins de cinq ans d'activité à l'ENSAPLV mais ayant déjà bénéficié du système de décharges d'enseignement seraient obligés de faire un rapport d'activité ? Alessia de Biase répond que non. Par contre, concernant la périodicité des rapports liés aux décharges d'enseignement, elle pose la question de savoir s'il ne serait pas possible de le faire tous les quatre ans ? **Sophie Verrier** répond que le décret n'a pas prévu cette possibilité ; que le rapport est de toute manière nécessaire pour le renouvellement des décharges. Elle pense qu'il doit y avoir un rapport sur les décharges qui pourrait bien ensuite faire partie d'un rapport d'activité global tous les quatre ans.

Pour **Alessia de Biase**, une possibilité serait que les enseignants-chercheurs rattachés aux laboratoires de l'établissement présentent leur rapport d'activité tous les deux ans sur la partie concernant les décharges d'enseignement. Les enseignants-chercheurs non rattachés à un laboratoire présenteront, en revanche, le rapport d'activités tous les quatre ans.

Rosa De Marco souligne que la mise en place de cette double temporalité peut être problématique, vis-à-vis notamment des enseignants-chercheurs non rattachés à un laboratoire. Il vaut mieux alors que tout le monde soumette le rapport d'activité tous les quatre ans, avec l'obligation pour les enseignants-chercheurs rattachés à un laboratoire de rendre un rapport dit préliminaire tous les deux ans. Par ailleurs, il faut aussi travailler à redynamiser les liens avec la recherche professionnelle (R&D); il faudrait réussir à attirer les architectes praticiens pour collaborer avec les laboratoires, d'où l'importante de continuer à travailler sur les thèses en VAE, etc. et de leur accorder des décharges.

James Njoo met en garde, cependant, sur le point suivant : il faut être vigilants, si certaines agences possèdent, certes, un département R&D, cependant leur activité ne suffit pas à justifier l'attribution de décharges d'enseignement.

Pour **Isabelle Grudet**, il y a une porosité à prendre en compte ; il est vrai que certains enseignants-chercheurs n'ont pas fait des recherches académiques mais néanmoins ils souhaitent s'engager dans la recherche. Il ne faut pas les bloquer pendant quatre ans mais amorcer le processus pour qu'ils puissent obtenir des décharges. **Rosa De Marco** rejoint Isabelle Grudet sur ce point : il faut tout de même que ces enseignants-chercheurs praticiens puissent s'intégrer à un laboratoire et établir une collaboration pérenne. **Isabelle Grudet** se demande quel est le rôle du CNECEA dans tout cela ?

Alessia de Biase explique que le CNECA s'occupe uniquement des carrières et des rapports d'activité mais pas des décharges d'enseignement. Les promotions seront évaluées au niveau national mais il n'est pas très intéressant, en revanche, d'évaluer les rapports d'activité des enseignants-chercheurs au niveau du CNECA ? le rapport d'activité doit être transmis au CNECEA.... Cette année il faut préparer les promotions et les décharges d'où l'intérêt de préparer un seul rapport.

Alessia de Biase propose, par ailleurs, que les 5 rubriques contenues dans le rapport de promotion fassent partie du rapport d'activité. Il y aura donc à la base un rapport quadriennal composé par 5 ou 6 chapitres et un rapport biennuel avec un chapitre sur la recherche.

La présidente invite les membres de la CR à discuter en détail du contenu du rapport d'activités et des décharges. Il contiendra six chapitres:

- 1) Promotion
- 2) Formation (bilan et perspectives sur 4 ans)
- 3) Enseignement (bilan et perspectives sur 4 ans)
- 4) Recherche (bilan et perspectives sur 4 ans)
- 5) Implication (bilan et perspectives sur 4 ans)
- 6) Rayonnement

Alessia de Biase rappelle que chaque établissement utilisera le modèle validé en interne. Pour la Villette, il y aura à chaque fois un bilan et une mise en perspective à quatre ans.

Pour **Bendicht Weber**, il faut se poser la question sur pourquoi faire ce rapport d'activité. Il est en effet très important de pouvoir réussir à articuler le bilan et les perspectives et d'éviter de faire une simple liste. **Rosa De Marco** rajoute qu'il faudrait même aller plus loin au cours du texte, tout en faisant un rapport d'activité qui permette de faire le bilan. Il s'agit d'un exercice qui peut être très utile. Pour la partie formation, on pourrait rajouter une présentation des objectifs et comment les enseignants-chercheurs s'intègrent dans le projet pédagogique de l'école.

Concernant la partie « Recherche », **Alessia de Biase** explique qu'elle fait partie d'un groupe de travail au sein du CNECA qui travaille sur un référentiel commun des décharges. Un tableau récapitulatif des différents pratiques au sein des ENSA a été réalisé et est présenté aux membres de la CR. Suivant cette grille, les tâches administratives exercées par les président/es des instances de gouvernance des ENSA peuvent donner lieu à des décharges de 64h au delà des 128h accordées par le MC.

De manière générale, le CNECA doit établir des référentiels mais plutôt dans les grandes lignes, sans aller dans le détail. Chaque établissement doit faire ce travail plus minutieux. La grille de l'ENSAPLV utilisée à ce jour pour l'attribution des décharges d'enseignement va donc évoluer ; elle va intégrer d'autres éléments que les autres ENSA ont déjà rajouté à leur grille d'évaluation. Il faut également améliorer ce qui ne fonctionne pas dans la grille actuelle : par ex. le forfait de 32h accordé aux publications ; il faudrait, entre autre, rajouter la possibilité d'octroyer des décharges aux enseignants-chercheurs qui se sont impliqués dans les domaines d'étude (lien enseignement/recherche), ainsi que comptabiliser le temps de suivi des HDR en préparation. Pour ce qui concerne la partie « bilan », il faut regarder quatre ans en amont par rapport à l'année de rédaction du rapport d'activités.

En outre, un problème à venir par rapport à la prochaine campagne d'attribution des décharges d'enseignement est le suivant : *quid* des nouveaux arrivés dans le corps des enseignants-chercheurs de La Villette. Le nombre de décharges attribué par le MC reste constant alors qu'il y aura certainement un nombre plus grand de demandes. **Rosaly Datchi** explique que, pour Catherine Maumi, le problème ne pose pas dans l'immédiat ; sa décharge va être comptabilisé dans le cadre de son accueil en délégation au CNRS pour un semestre.

Pour **Rosa De Marco** il faut une discussion de fond sur les actions à mener à ce sujet et vis-à-vis du CNECA pour l'année prochaine. **Alessia de Biase** va proposer au CPS de demander au CA la reconnaissance par l'école des heures d'enseignement nécessaires pour décharger les nouveaux enseignants-chercheurs arrivés cette année. Pour **Bendicht Weber**, l'absence d'un cadre national clair pour les ENSA ne peut qu'accentuer les conflits internes inévitables.

Alessia de Biase indique qu'un autre problème avec les décharges à La Villette est que les forfaits attribués à présent ne correspondent pas toujours avec la réalité. On a attribué des forfaits pour la réalisation de certaines activités alors qu'on pourrait travailler plutôt avec des fourchettes. **Isabelle Grudet** explique qu'on a attribué des forfaits pour orienter l'approche prospectiviste ; maintenant avec le recul, il est en effet plus facile de voir ce qui ne fonctionne pas. **Rosaly Datchi** pense que l'utilisation de fourchettes par d'autres ENSA répond probablement à la volonté de se rapprocher de la grille du MC qui n'est pas calculé en nombre d'heures mais en taux et ces taux correspondent effectivement à des fourchettes horaires.

Bendicht Weber pense que, dans tous les cas, il faut un référentiel au niveau national. Alessia de Biase est tout à fait d'accord avec cette proposition. Bendicht Weber poursuit sa pensée et indique qu'il faut aussi réfléchir à comment construire une réflexion collective et voir comment les gens contribuent au développement de l'enseignement et de la recherche à l'ENSAPLV. **Isabelle Grudet et Rosa De Marco** sont d'accord sur l'effet bénéfique pour la communauté des enseignants-chercheurs de travailler sur les perspectives même si cet exercice n'est pas toujours facile. Se projeter à une échéance de quatre ans est toujours difficile pour les enseignants-chercheurs. **Alessia de Biase** rajoute qu'il faut tout de même faire la différence entre ce que les enseignants-chercheurs veulent faire (publications, projets de recherche, etc.) et la thématique de recherche qu'ils vont poursuivre pendant quatre ans. Pour **Rosa De Marco**, il faudrait parler alors plutôt des orientations scientifiques qu'on souhaite poursuivre au sein de chaque laboratoire de recherche.

Rosa De Marco se pose par ailleurs la question des rapports d'activités consultables ou pas ? **Joachim Silvestre** pense que cela peut être utile de voir ce que les autres font. **Alessia de Biase** dit qu'après quatre ans, on peut, en effet, penser à un document global récapitulant le bilan des recherches réalisées

par les enseignants-chercheurs de l'ENSAPLV. L'intérêt de ce document est de mieux comprendre qui travaille sur quoi.

Bendicht Weber doit quitter la réunion à 11h55.

Alessia de Biase propose de partir sur la base d'un rapport tous les quatre ans avec un rapport/bilan à mi-parcours tous les deux ans. **Rosa De Marco** pense que l'organisation de séminaires de recherche doit faire partie de ce bilan également. **Alessia de Biase** rappelle que malheureusement la proposition de mettre en place un cycle de séminaires de recherche n'a pas été suivie par tous les laboratoires de l'établissement. Il faudrait remettre ce projet pour l'année prochaine. **Isabelle Grudet** pense que c'est dommage de ne pas organiser ce cycle de séminaires. Pour **Rosa De Marco**, il faudrait optimiser ce qui existe déjà. **Alessia de Biase** explique que, en revanche, le cycle de séminaires organisé par les doctorants (sous la responsabilité de Juliette Charron et Pierre Bouilhol) a pas mal avancé et qu'il serait dommage de ne pas pouvoir réussir à mobiliser tous les doctorants de l'établissement.

Joachim Silvestre pense qu'on pourrait réaménager le DPEA, inviter des gens extérieurs et ouvrir à d'autres participants le cycle de séminaires des vendredis. Pour **Isabelle Grudet**, ceci paraît plutôt compliqué pour deux raisons : d'une part, les laboratoires sont déjà pris par les activités du DPEA les vendredis ce qui rendrait difficile d'organiser d'autres séminaires les vendredis; d'autre part, pour s'inscrire au DPEA il faut payer des frais d'inscription, or la possibilité d'accueillir des auditeurs libres de manière gratuite ne serait pas juste par rapport aux étudiants qui ont fait un effort financier important.

Joachim Silvestre explique que l'ouverture du DPEA au moins une fois pendant l'année pourrait tout de même être utile ; ceci pourrait contribuer d'ailleurs à faire davantage de publicité pour ce diplôme. Pour **Isabelle Grudet**, en revanche, il faut que les séminaires de recherche restent plutôt une activité événementielle. Par ex. à l'ENSA Toulouse ils organisent chaque année une « semaine de la recherche » ; une affiche est dessinée spécialement pour l'occasion ainsi qu'une programmation dense avec des conférences sur diverses thématiques de recherche.

Concernant La Villette, puisqu'un calendrier des séances et des potentiels intervenants a déjà été établi, **Alessia de Biase** propose de fusionner les dates des séminaires de recherche « chercheurs » avec les dates prévues pour les séminaires doctoraux. Lors de ce cycle de séminaires il y aura toujours une présentation d'une thèse récemment soutenue par un ancien doctorant de La Villette. Les séminaires sont prévus les mardis après-midi débutent le 4 février et sont prévus pour durer 2h chacun.

En revenant sur le sujet des décharges d'enseignement, **Isabelle Grudet** pense que si l'école décide d'intégrer dans le budget le nombre d'heures dédiées à l'encadrement des doctorants, on arriverait au calcul suivant : $66 \text{ doctorants} \times 8\text{h} = 528\text{h}$. Ce montant est équivalent à environ un poste et demi pour l'encadrement des thèses (les co-directions ne comptent pas). Pour **Alessia de Biase**, il faut faire remonter ce point au CA.

De retour sur la question du contenu du rapport d'activités des enseignants-chercheurs, la partie « Implication » devra porter sur la participation de ceux-ci aux diverses instances de gouvernance de l'établissement ou bien à d'autres instances locales, régionales et/ou nationales. Le « Rayonnement » concerne surtout la visibilité des activités de recherche au niveau national et international. Le rapport d'activités aura entre 3 à 6 pages maximum (3 pages de bilan et 3 de perspectives). Le chapitre 3 sera

consacré à la partie « Recherche ». Il sera rempli en fonction de la grille d'attribution des décharges (améliorée) existante à La Villette. Le bilan des actions se fera à une échéance de 2/4 ans. La partie « perspectives » consistera à décrire le (s) projet(s) scientifique (s) que l'enseignant-chercheur entend développer dans les 4 ans à venir. Les premiers rapports d'activité seront à envoyer pour février 2021.

La présidente a levé la séance à 12h37. La prochaine réunion de la CR aura lieu le Mardi 21/04/2020 : 9h30 - 12h30 (CR restreinte).